

Plan d'action 2021-2022

POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

Nos priorités sont de définir les manquements mineurs et les manquements majeurs et de mettre en place un guide de gestion des comportements pour orchestrer l'enseignement explicite des comportements attendus. Des valeurs ont été définies, respect, cohérence et collaboration, elles guideront nos actions.

Nous souhaitons également impliquer davantage les élèves dans la prévention de la violence et dans la promotion d'un climat sain. Cela pourra se vivre, entre autres, par la mise en place d'activités qui viendront accroître le sentiment d'appartenance. Les élèves ont été consultés par le conseil d'établissement et ils se sentent davantage impliqués dans la vie de l'école.

Portrait de la situation

Voici les résultats obtenus en avril 2019 à la suite de la passation du sondage SEVEQ :

Climat de justice : 41% des élèves de la Rose-des-Vents trouvent que la gestion des règles et des manquements est injuste.

Engagement et attachement au milieu : 48% des élèves ne se trouvent pas impliqués dans les activités de prévention de la violence, 23% des élèves n'aiment pas venir à l'école, 27% des intervenants ne se sentent pas consultés et 0% des parents ne se sentent pas impliqués dans le milieu.

Climat relationnel et de soutien: 23% des élèves de la Rose-des-Vents ne connaissent pas un adulte à l'école avec qui parler en cas de problème.

Priorité(s)

Nous poursuivrons les actions du plan de lutte, dont les ateliers d'habiletés sociales animés par les TES. De plus, nous réviserons nos moyens mis en place pour signaler les situations d'intimidation.



moi
j'agis

Définitions

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos actions pour prévenir la violence et l'intimidation

Dans les activités de prévention, nous mettons en place l'organisation des récréations et des aires de jeux à l'extérieur. De plus, des ateliers d'habiletés sociales sont menés par les éducatrices spécialisées à tous les niveaux scolaires. Les enseignants sont également invités à faire la passation de sociogrammes à leurs élèves afin de bien comprendre les relations et les enjeux sociaux au sein du groupe. Également, plusieurs activités sont vécues pour favoriser les transitions d'une année à l'autre. Le climat de justice sera travaillé en priorisant l'application et la gestion des manquements mineurs et majeurs.



Nos actions si on constate un geste de violence ou d'intimidation

Au moment où le geste est observé :

Il est de la responsabilité de tout adulte témoin d'une situation de violence, dont l'intimidation, d'intervenir sur le territoire de l'école et assurer la sécurité de chacun. Voici les grandes actions :

-Mettre fin au comportement inadéquat;

-Orienter vers le comportement attendu;

-Transmettre l'information aux intervenants de l'école qui sont susceptibles de régler la problématique (de façon confidentielle).

**VIOLENCE ET
INTIMIDATION**

**100%
PRÉVENTION
INTERVENTION**

Mesures de soutien et d'encadrement :

Les mesures de soutien et d'encadrement sont offerts à tous élèves, autant ceux victimes d'un acte de violence qu'à des témoins ou des auteurs de tel acte.

Les mesures de soutien comprennent, entre autres, des rencontres individuelles et de médiation, des communications avec les parents et les intervenants concernés, incluant la direction selon la gravité de la situation et la présence de récidive.

Dans les mesures d'encadrement, nous retrouvons des gestes de réparations, des fiches de réflexion et l'enseignement du comportement attendu.

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi :

Pour chaque situation, un suivi est fait auprès de la victime pour s'assurer que la situation a cessé et qu'elle se sent bien dans son environnement et dans toutes situations où il y a un ou des agresseur(s), un ou des témoin(s), il y a un suivi selon le système 2-1-1 pour vérifier que l'intimidation ne se fasse plus 2 jours plus tard, 1 semaine plus tard et 1 mois plus tard.

Moyens pour dénoncer ou signaler une situation

L'élève doit en tout temps en faire part à un adulte, titulaire, éducatrice spécialisée ou autre membre du personnel ;

Les situations peuvent être signalées auprès de tout adulte de l'école. Elles peuvent aussi être dénoncées via l'adresse courriel de l'école de la Rose-des-Vents : rosevents@csnavigateurs.qc.ca

Pour les parents, la procédure commune à la commission scolaire et pour tout milieu scolaire est celle de l'agenda scolaire de votre enfant :

Communiquer avec le titulaire de l'enfant ou si c'est au service de garde avec l'éducatrice ou la responsable du service de garde dans un premier temps et par la suite aviser la direction de l'école.

Pour signaler une situation dans le transport scolaire : (418) 838-8310 poste 27739 (ASSEZ)
(418) 888-0500 (sans frais pour Lotbinière)

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

**Dénoncer ou signaler
ce n'est pas « STOOLER »**

Les parents ou les élèves majeurs peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@csnavigateurs.qc.ca

**Plan d'action
Pour un milieu
sain et sécuritaire**



**Centre
de services scolaire
des Navigateurs**

Québec

